

PROCURATION

Je soussignée Carine Bapita Buyangandu, avocate au barreau de Kinshasa Matete, représentante légale des victimes du groupe VO2 devant la Cour Pénale Internationale, donne par la présente procuration au Bureau du Conseil Public pour les Victimes aux fins de représenter et défendre les intérêts des victimes du groupe VO2 dans l'affaire Thomas Lubanga, à l'audience qui se tiendra ce lundi 17/05/2010 devant la Cour Pénale internationale.

Fait à la Haye, le 14/05/2010



Carine Bapita Buyangandu